



2^{ème} Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions

Point 7 de l'ordre du jour : Réaffirmant la détermination à mettre un terme aux souffrances causées par les armes à sous-munitions

Déclaration prononcée par

S.E. M. Johannes Matyassy
Secrétaire d'État adjoint

Genève, le 20 septembre 2021

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Au nom des autorités suisses, je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue à Genève à l'occasion de cette 2^{ème} Conférence d'examen de la Convention sur les armes à sous-munitions.

La Suisse est particulièrement honorée d'être l'Etat hôte non seulement de la Convention sur les armes à sous-munitions, mais également de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Ce rôle s'inscrit dans l'engagement suisse en faveur de l'action contre les mines et pour le désarmement en général.

La Conférence d'examen a été confrontée à des défis majeurs en raison de la pandémie de la COVID-19. Je tiens à saluer toutes les parties pour leurs efforts qui ont permis à la Conférence de déboucher sur un résultat fructueux malgré les circonstances exceptionnelles.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La Convention sur les armes à sous-munitions est le fruit d'une collaboration exemplaire entre différents acteurs, issus des secteurs du désarmement et de l'humanitaire, les États parties, l'ONU et d'autres organisations internationales, et la société civile. Tous ensemble, nous cherchons à avancer vers un même but, celui d'un monde exempt d'armes à sous-munition et sans nouvelles victimes. Nous saluons donc le fait que nous soyons à nouveau réunis aujourd'hui au Palais des Nations. Genève, berceau de l'humanitaire et plateforme globale des activités de désarmement, est l'endroit approprié pour réaffirmer notre détermination à mettre un terme aux souffrances causées par ces armes.

La Conférence a pour but d'examiner le fonctionnement et l'état de la Convention. D'une part, elle offre une opportunité pour célébrer les accomplissements remarquables obtenus depuis son entrée en vigueur en 2010. D'autre part, elle doit nous permettre de discuter des défis à surmonter pour que les objectifs de la Convention se réalisent pleinement.

Les **succès** de la Convention ne manquent pas. Plus de 178 millions de sous-munitions stockées ont été détruites ; la dépollution et les programmes d'éducation sur les risques sauvent des vies ; et la coopération internationale apporte une assistance technique, matérielle et financière

essentielle aux États parties affectés par les armes à sous-munitions. Lors de la 75^{ème} session de l'Assemblée générale de l'ONU, la résolution sur la mise en œuvre de la Convention a été adoptée sans aucune voix contre, pour la première fois depuis l'introduction de cette résolution en 2015. Ceci témoigne du fait que les objectifs de la Convention sont partagés au-delà de la communauté des États parties de la Convention.

Toutefois, beaucoup reste à accomplir. Permettez-moi de soulever quelques défis en particulier.

Premièrement, l'**universalisation** de la Convention est essentielle pour qu'elle puisse déployer pleinement ses effets. Je voudrais exprimer toutes mes félicitations aux Maldives, au Sao Tomé-et-Principe, au Niue et à la Sainte-Lucie pour leur accession à la Convention durant la présidence Suisse. Le nombre d'États parties se monte aujourd'hui à 110. Malgré ces développements positifs, il n'a toutefois pas été possible d'atteindre l'objectif ambitieux fixé à Dubrovnik d'avoir 130 États parties avant la Conférence d'examen d'aujourd'hui. Nous devons donc intensifier nos efforts dans cette direction, et placer une attention particulière sur les États contaminés.

Deuxièmement, le fait que l'**utilisation** des armes à sous-munitions persiste dans divers conflits rappelle l'importance de continuer nos efforts pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention. La Suisse est vivement préoccupée par le recours à ces armes au cours des dernières années et leurs conséquences humanitaires dans les conflits armés. La Suisse appelle tous les acteurs à s'abstenir d'utiliser des armes à sous-munitions en toutes circonstances.

Finalement, je voudrais encore aborder deux aspects qui sont essentiels pour la réalisation des objectifs de la Convention. D'abord il faut rappeler que les **demandes de prolongation de délais** pour la destruction des stocks et la dépollution des zones contaminées doivent faire l'objet d'un étroit suivi. Ces demandes de prolongation doivent rester une exception et non la norme. De plus, la destruction des stocks et la dépollution des zones contaminées ne constituent pas la fin du travail. Même après, les **victimes** survivantes auront toujours besoin de notre soutien. Il est essentiel que celui-ci perdure afin de garantir la participation et l'inclusion des victimes dans la société de manière durable.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Cette 2^{ème} Conférence d'examen nous fournit l'occasion d'envoyer un signal fort et de rappeler notre volonté sans faille de dépasser les défis existants. La Suisse salue les efforts qui ont permis la finalisation d'un Plan d'Action ambitieux avec des objectifs concrets et mesurables pour les cinq prochaines années. Avec l'adoption de ce Plan d'Action, la Conférence d'examen sera en mesure d'insuffler un nouvel élan pour relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés. Je suis convaincu que nous réussirons ensemble, grâce au multilatéralisme.

Pour conclure, je vous souhaite, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour cette réunion.

Je vous remercie.